



Convergences Syndicales

Bulletin FSU 80 n°34 - Sup.n°2 - Juin 2004 -

La Sécurité Sociale, elle est à nous...

DEFENDONS - LA !

**Journée unitaire
d'action,
dans toute la France,**

Samedi 5 juin 2004

à l'appel de la CGT, de
l'UNSA, du Groupe des
10 - Solidaires, de la
FSU, de la CFTC, de FO,

**Manifestons
nombreux !**

Dans l'académie d'Amiens, où manifester ?

Dans l'Aisne :

La FSU 02 appelle les collègues
à venir manifester à AMIENS
Renseignements au 03.23.05.43.70.
(l'après-midi)

Dans l'Oise :

14h30 - Place Carnot
à CREIL

Dans la Somme :

14h30 - Place de l'Hôtel de Ville
à ABBEVILLE

15h00 - Maison de la Culture
à AMIENS

Imprimé par nos soins.
Directeur de la publication : Edouard KRYSTOFORSKY.
Commission paritaire n° 422d73.
Dépôt légal : 2ème trimestre

Bulletin académique du SNASUB - FSU

Aisne - Oise - Somme

SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION

SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHÈQUES



COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FSU

Philippe Douste-Blazy a présenté hier sur France 2 avec une certaine prudence, un plan dont l'objectif en réalité - strictement comptable - est d'économiser 10 milliards d'euros tout en apportant 5 milliards d'euros de financements supplémentaires.

Ce plan, prétend faire appel à la contribution de tous les acteurs, et il est présenté comme une somme de mesures de bon sens, qui se veulent relativement indolores. Mais ce plan qui repose essentiellement sur la culpabilisation des assurés, alors que pour les entreprises, l'industrie pharmaceutique et les professions médicales sont exonérées de toute responsabilité, et sur l'accroissement des dépenses à la charge des malades ouvre la voie à une couverture sociale moins juste et moins solidaire.

Première cible : les patients qu'il faudra " responsabiliser " à raison - pour l'instant - d'un euro par acte, pénalisant ainsi les plus malades à revenus modestes (même si les bénéficiaires de la CMU sont heureusement exclus). L'expérience du forfait hospitalier montre que cet euro fera des petits. En donnant aux spécialistes la liberté d'augmenter leurs tarifs pour les patients qui ne sont pas passés par un généraliste, il prépare la voie d'une médecine à 2 vitesses.

La chasse aux congés maladie " abusifs " est également ouverte sans que soient interrogés les conditions de travail, la pénibilité, le harcèlement qui pèsent sur la santé des salariés, alors que ces mesures ne concernent qu'à la marge le déficit de l'assurance maladie.

Pour les retraités imposables le taux de CSG devrait augmenter de 0.4% (passant à 6.6%), alors que le pouvoir d'achat des retraités et personnes âgées va se dégrader encore davantage avec la loi Fillon.

Certes les entreprises devraient mettre la main à la poche. Mais le choix fait d'une hausse de la contribution spécifique de solidarité de 0.03% sur le chiffre d'affaire n'est pas de nature à modifier profondément la nature et le volume de la contribution des entreprises.

L'Etat devrait également rembourser 1 milliard d'euros, correspondant à une partie d'exonérations de cotisations patronales non compensées ce qui correspond partiellement à l'une de nos demandes.

Le compte n'y est pas, et il n'est pas bon. Ces propositions ne permettront pas d'installer durablement des financements solides et suffisants pour une assurance maladie obligatoire que nous souhaitons voir renforcée.

De plus une partie reste masquée ; les mesures lourdes semblent remises au futur et à d'autres instances : la Haute Autorité en Santé devra fixer le " périmètre " des remboursements et les gestionnaires des Caisses devront appliquer strictement l'enveloppe votée par le gouvernement, le tout sous la menace de l'instauration d'une franchise importante.

Ce projet tourne le dos au droit à la santé pour tous, à la réforme ambitieuse du système de santé que nous voulons : une nécessaire politique de prévention et d'éducation à la santé, une amélioration de la prise en charge des malades, la lutte contre les inégalités sociales, territoriales de santé. Le rôle du médecin généraliste n'est pas interrogé, mais simplement placé au centre d'une filière de soins, dans un but essentiellement comptable. La mise en place d'un dossier informatique pour chaque assuré ne peut servir d'alibi pour contourner les questions de fond : la modification des pratiques professionnelles et de leur mode de rémunération, la mise en place de réseaux de soins...La possible extension des médicaments génériques ne remet pas en cause un secteur pharmaceutique dominé par la loi du profit et du lobbying. Rien non plus sur la démocratie sanitaire qui devrait être au cœur d'une réforme de qualité.

Tous ces débats fondamentaux ne sauraient être clos par des mesures prises à la sauvette pendant l'été.

La FSU appelle à multiplier les initiatives de débats et d'actions pour construire une mobilisation d'ampleur qui associe tous les assurés sociaux et toutes les organisations qui le souhaitent. Elle appelle à faire du 5 juin une première grande journée pour la défense de la sécurité sociale et l'amélioration du système de santé.

Paris, le 18 mai 2004

Défendre la Sécu : le choix d'une société solidaire

La Sécurité sociale a été fondée en 1945 alors que la France était ruinée par la guerre. En 2004, MEDEF et gouvernement voudraient nous faire croire que la quatrième puissance mondiale ne peut bénéficier d'une protection sociale solidaire et de haut niveau.

Le trust pharmaceutique Sanofi, rattaché à Total - Elf - Finia et à L'Oréal s'apprête à verser 51 milliards d'euros en Bourse pour prendre le contrôle du groupe Aventis. 51 milliards = 5 fois le "trou" de la Sécu.

Le MEDEF s'est déclaré satisfait des annonces du ministre de la Santé. On comprend pourquoi. (voir ci-contre).

Des solutions existent : **(liste non exhaustive)**

- stopper les politiques d'exonérations de charges sociales patronales ;
- taxer les profits par l'augmentation de la part patronale de la cotisation ainsi que par l'augmentation générale des salaires ;
- en finir avec la destruction d'emplois privés et publics, imposer des politiques de plein emploi : en finir avec les licenciements boursiers et gagner des embauches statutaires à la hauteur des besoins dans les services publics ;
- faire payer les dettes patronales et celles de l'Etat ;

L'amélioration des recettes de la Sécurité sociale permettra ainsi :

- étendre à toutes et tous une Sécurité sociale solidaire et égalitaire ;
- revenir sur les restrictions de soins (82 produits déremboursés en 2003, 426 en 2004 ? - projet gouvernemental -), aller vers la gratuité des soins ;
- refuser de laisser le marché du médicament et les trusts pharmaceutiques mener les politiques de santé publique, en fonction de leurs éventuels profits ;
- élaborer de véritables politiques de santé publiques combinant prévention et soins accessibles, permettant ainsi de rationaliser les dépenses, "boostée" par la consommation des médicaments ; "mieux vaut prévenir que guérir".

- **29 milliards en 2010 :**
c'est ce qu'atteindrait le "trou" de la Sécu selon les projections du ministère de l'Economie ;

- **En 2001, la dépense nationale de santé représentait :**

*9,6% du produit intérieur brut en France,
10,6% en Allemagne,
13,9% aux Etats-Unis ;*

- **En 2003, les exonérations de cotisations sociales patronales s'élèvent à 20,34 milliards d'euros, dont 2,1 milliards non compensés ;**

- **Le montant des dettes patronales à la Sécurité sociale pour la seule année 2003 est de 1,9 milliards dont les 3/4 ne seront pas recouvrés ;**

- **La Sécurité sociale subit les conséquences des licenciements et des suppressions d'emplois dans le public et dans le privé :**
100.000 chômeurs c'est un milliard d'euros de cotisations en moins pour la Sécu ;

1% d'augmentation de tous les salaires rapporterait 3 milliards d'euros ;

L'ampleur du "trou" de la Sécurité sociale est le fruit des différentes politiques de destruction de l'emploi (privé et public) assumé à tant par le MEDEF que par les gouvernements successifs. Et, sous prétexte de favoriser l'emploi et la compétitivité des entreprises, les exonérations de charges patronales (Loi Balladur de 1993, loi Aubry sur les 35 heures/1.600 heures...) creusent toujours plus les déficits des budgets sociaux.

Face à des attaques sans précédent,
il faut renforcer le SNASUB / FSU

SYNDIQUEZ - VOUS !

Vous hésitez à vous syndiquer ou vous re - syndiquer ? Nous aimerions vous convaincre que votre place est avec nous.

Au moment où les attaques contre les droits sociaux sont sans précédent, il est indispensable de se rassembler pour pouvoir réagir efficacement. Oui, il est possible de surmonter les réticences ou certains désaccords pour préparer ensemble les mobilisations futures contre les régressions sociales en préparation.

**Rassemblons - nous,
il est temps**

**SE SYNDIQUER,
C'EST S'ORGANISER ET AGIR
POUR SE DÉFENDRE !**

Permanences syndicales :

SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02

Local FSU 60 : 03.44.05.02.20

Local FSU 02 : 03.23.05.43.70

Secrétaire académique

Philippe Lalouette
Lycée Edouard Gand
Amiens

Trésorier académique

Sylvain Desbureaux
IA de la Somme
Amiens

Secrétaires académiques adjoints

Hélène Charrier
Lycée Edouard
Branly
Amiens

Jacques Lessard
IA de la Somme
Amiens

Correspondants :

Daniel Duchat
Lycée Montaigne -
Delambre
Amiens

Frédéric Berquin
Université de
Picardie - Jules Verne

Bernard Guéant
Rectorat d'Amiens

Monique Besse
Collège Michelet
Creil

Caroline Tourneur
IA de l'Oise
Beauvais

Arnaud Bevilacqua
Lycée Jules Uhry
Creil

Marcelle Lemaitre
IA de l'Aisne
Laon



Bulletin d'adhésion annuelle 2003-2004

Académie : Réadhésion 0 Nouvelle adhésion 0
Monsieur 0 Madame 0 Nom et prénom:.....
Lieu d'exercice :
Grade:..... Indice:.....
Secteur : Administration 0 Intendance 0 Bibliothèques 0 ITARF 0
Exerçant dans : Etablissements 0 Services 0 Supérieur 0
Adresse personnelle :
Adresse professionnelle :
Tél.personnel : Tél.travail : Fax : E.mail :

Cotisation 2003/2004: par point d'indice nouveau majoré (cf bulletin de salaire) + points NBI (arrondir à l'euro le plus près):

- salaire jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,25 E par point d'indice
- salaire entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,27 E par point d'indice
- salaire à partir de l'indice 401: 0,29 E par point d'indice
- contractuel(le)s à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 230 : 30,50 euros
- contractuel(le)s à durée déterminée et contractuel(le)s nommé(e)s pour une année: selon l'indice et la quotité
- retraités: 50% - temps partiel: au prorata temporis. - CPA : 80%

Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au Trésorier académique : **Sylvain Desbureaux - 45, rue Bultel - 80260 FLESSELLES**
Possibilités de paiement échelonné ou par prélèvement automatique, contactez le Trésorier académique.